



L'essentiel & plus encore

Info stat

Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2014

Bagnolet, 10 septembre 2015

Les installations d'exploitants agricoles en légère baisse

En 2014, 12 900 non salariés se sont installés en tant que chefs d'exploitation agricole. Ils sont 300 de moins que l'année précédente, soit une baisse de -2,3 %. Cette baisse succède à la hausse de 6% observée l'année précédente.

La dynamique des installations est tributaire des cessations d'activité des chefs d'exploitation agricole

En 2014, l'effectif des jeunes chefs d'exploitation installés âgés de 40 ans et moins – ceux qui sont éligibles au dispositif d'aides à l'installation –, est de 8 400 personnes, en baisse de -2,3 % par rapport à 2013. Ces jeunes installés représentent 65,1% des nouveaux installés en 2014.

Dans le même temps, le nombre de départs en retraite, qui s'était accru de 21% en 2013, diminue de 6,3% au cours de l'année 2014. Ainsi, 16 140 chefs d'exploitation cessent leur activité en 2014 et font valoir leur droit à la retraite.

Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux (3 565 personnes) progressent quant à elles très légèrement (+0,6%) en 2014 et représentent désormais 27,6 % des installations réalisées ; elles n'en représentaient que 23,5 % six ans plus tôt.

Les installations tardives résultant d'un transfert entre époux (944 personnes en 2014) sont en franche régression en 2014 (-11,3% par rapport à 2013), conséquence directe de la diminution du nombre de départs en retraite observée cette année-là. Ce type d'installation ne représente que 7,3% des installés.

Les installations en Corse et en Alsace sont en net recul

Au cours de l'année 2014, l'installation présente un caractère dynamique en Ardèche (+33,3%), Loire-Atlantique (+32,0%), Ardennes (+26,8%) et Oise (+20,9%). A contrario, le nombre d'installations chute dans la Creuse (-25,4%), le Loir-et-Cher (-27,3%), l'Essonne (-30,8%), le Haut-Rhin (-31,9%), la Lozère (-34,3%) et les départements corses (-44,9%).

A l'échelle régionale, seules la Lorraine (+14,6%), le Nord-Pas-de-Calais (+13,4%) et la Haute-Normandie (+6,6%) sont quelque peu dynamiques. A l'inverse, l'Alsace (-26,6%) et la Corse (-44,9%) connaissent un net reflux des installations.

Les installations sous forme sociétaire sont majoritaires

Depuis 2005, l'installation sous forme sociétaire est devenue majoritaire chez les jeunes installés. Ainsi, en 2014, 56,1 % des jeunes ont choisi de s'établir en société, avec une prédilection croissante pour les EARL et les GAEC (46,3 % des installations).

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	1/3

Le transfert entre époux se réalise logiquement sous une forme juridique en nom personnel (82% des installations pour cette population d'installés). Pour les autres installés tardifs (hors transfert entre époux), la forme sociétaire prédomine avec 56,6 % des installations.

La superficie moyenne par jeune installé se stabilise

La superficie moyenne par exploitation agricole est de 63 hectares en 2014, en progression de 1,3% par rapport à l'année précédente (62,2 hectares en 2013).

Chez les jeunes, elle a cru régulièrement jusqu'en 2008, avant de se stabiliser entre 33 et 34 hectares de 2009 à 2012. En 2014, la superficie moyenne du jeune installé reste à son niveau de 2013 et s'établit à 35,5 hectares.

En 2014, la moitié des jeunes installés agricoles exploitent une superficie (par installé) inférieure ou égale à 25 hectares, et un quart des installés exploitent plus de 53 hectares (par installé).

La superficie moyenne des installés tardifs - hors transfert entre époux - s'inscrit dans la tendance à la hausse constatée ces quatre dernières années, et s'établit à 29,2 hectares.

La moitié des installés tardifs hors transfert entre époux ont moins de 18 hectares (par installé) à exploiter et un quart d'entre eux exploitent plus de 42 hectares (par installé) en 2014.

Parmi les jeunes installés, le taux de féminisation est stable

Depuis quinze ans, la part des femmes parmi les jeunes installés de 40 ans et moins oscille entre 27 et 30% : en 2014, il se situe à 27,7 % des effectifs, contre 29 % en 2013.

Parmi les installations tardives hors transfert entre époux, sur le long terme, les femmes, bien que toujours majoritaires, voient leur part se réduire: 59,8 % en 2014 contre 64,6 % huit ans plus tôt.

Les installations par transfert entre époux, concernent très majoritairement les femmes : 89,6 % en 2014 ; cependant, c'est cinq points de moins qu'en 2005.

Le taux de pluriactivité des nouveaux installés reste élevé

En 2014, 32,9 % des installés – jeunes ou tardifs – se déclarent en pluriactifs.

Parmi les installés de 40 ans et moins, le taux de pluriactivité masculin est stable autour de 32-33 % depuis 2007, tandis que celui des femmes continue d'augmenter (d'un point et demi) et passe à 29,5% en 2014.

Parmi les installés de plus de 40 ans, le taux de pluriactivité des hommes est de 31,6% lorsqu'il y a un transfert entre époux. Dans le cas contraire, il est de 45% en 2014, en légère augmentation.

Parmi les femmes de plus de 40 ans et en l'absence d'une succession du conjoint, la pluriactivité augmente d'un point pour atteindre 33 % en 2014 ; de même, lorsqu'il y a un transfert de l'exploitation au conjoint, le taux de pluriactivité féminin augmente de deux points (27 % en 2014 contre 25 % l'année précédente).

Le taux de renouvellement des chefs d'exploitation stagne

Le ratio entre le nombre total de nouveaux installés (jeunes et tardifs hors transfert entre époux) et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice – le taux de renouvellement des exploitants agricoles – atteint 2,7 % en 2014. Ce ratio est similaire l'année précédente.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/3

Le niveau de remplacement des départs en retraite par les installations s'améliore

En 2014, 16 140 chefs d'exploitation ont cessé leur activité et ont fait valoir leur droit à la retraite, soit 6,3 % de moins que l'année passée.

Cette même année, 80,0 % des départs à la retraite des chefs d'exploitation sont compensés par des installations, qu'elles émanent de jeunes agriculteurs, d'agriculteurs installés tardivement, avec ou sans transfert entre époux.

La baisse du nombre de départs en retraite provoque une raréfaction des terres libérées. Dans cette situation, comme cela a été observé les dernières années, la préférence donnée à l'installation par rapport à l'agrandissement des exploitations existantes est plus prégnante.

Le taux de maintien dans l'activité agricole dans les six ans suivant l'installation est très important

Les chefs d'exploitation qui se sont installés en 2008 sont 80,6 % à être toujours exploitants agricoles en 2014.

Le taux de maintien est extrêmement élevé pour les jeunes (88,2%). Il est significativement plus faible pour les installés de plus de 40 ans : 71,0 % pour les installés hors transfert et 62,5 % pour les installés suite à transfert entre époux.

Le taux varie sensiblement selon l'orientation de l'exploitant (tableau 1). Environ 86,0 % des installés de 2008 qui pratiquent l'élevage de bovins sont toujours exploitants agricoles en 2014 ; viennent ensuite, dans l'ordre décroissant du taux de maintien, les agriculteurs pratiquant la polyculture ou le polyélevage (84,7%), puis les céréaliers (83,4%). En revanche, le taux de maintien à 6 ans est moins élevé chez les viticulteurs : 78%.

Tableau1

Taux de maintien à 6 ans des installés de 2008 par population et type d'activité

	Installés de 40 ans et moins	Installés de plus de 40 ans hors transfert entre époux	Installés de plus de 40 ans avec transfert entre époux	ENSEMBLE DES INSTALLEES
Elevage bovins-viande	94,2%	73,8%	64,2%	84,9%
Elevage bovins-mixte	94,1%	81,7%	63,1%	86,9%
Elevage bovins-lait	93,1%	79,5%	54,8%	86,1%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage	92,7%	76,3%	64,9%	84,7%
Cultures céréalières et industrielles, grandes cultures	92,6%	72,3%	68,0%	83,4%
Elevage porcin	90,2%	67,2%	43,3%	78,2%
Viticulture	87,6%	66,9%	66,8%	78,0%
Elevage d'ovins, caprins	87,5%	69,7%	71,3%	82,1%
Elevage de volailles, lapins	83,4%	71,0%	60,0%	77,3%
Arboriculture fruitière	83,2%	70,8%	51,0%	74,3%
Maraîchage, floriculture	76,0%	65,1%	43,5%	69,7%
Elevage de chevaux	69,1%	73,8%	60,0%	70,8%
Total des secteurs	88,2%	71,0%	62,5%	80,6%

Source : MSA